

@COLOC
Société par actions simplifiée au capital de 150.000 €
Siège social : 5 boulevard Vincent Gâche, 44200 Nantes
808 587 851 RCS Nantes
(ci-après la « Société »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS UNANIMES
DES ASSOCIÉS EN DATE DU 10 JUIN 2025

Les soussignées :

- La société Atlantique Finances & Patrimoine par abréviation A.F.P, propriétaire de 73.500 actions,
- La société Cabinet Jean Michel Lefevre, propriétaire de 76.500 actions,

Seuls associés de la Société, et représentant en tant que tels la totalité des actions composant le capital de la Société,

Après avoir rappelé que l'article 20.2 des statuts dispose que les décisions collectives « *peuvent aussi s'exprimer dans un acte authentique ou sous seing privé signé par tous les Associés* »,

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes :

- Examen d'un projet de dissolution de la Société, conformément à l'article L. 225-248 du Code de commerce, suite à la constatation de la perte de la moitié du capital social,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Examen d'un projet de dissolution de la Société, conformément à l'article L. 225-248 du Code de commerce, suite à la constatation de la perte de la moitié du capital social

PREMIERE DECISION

Les associés,

Après avoir constaté qu'à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024, les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social,

Décident à l'unanimité, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société.

Les associés prennent acte que leur décision doit faire l'objet des mesures de publicité prévues par la loi et que la Société est tenue de reconstituer les capitaux propres dans les délais et conditions visés à l'article L. 225-248 du Code de commerce.

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

SECONDE DECISION

Les associés donnent à l'unanimité tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'ensemble des associés soussignés.

DocuSigned by:
 *Cédric Lefevre*
08D9BDB61B824BC...

**Pour la société Cabinet Jean-Michel
Lefevre,
La société Saint Jean Finance,
représentée par Monsieur Cédric Lefevre**

Signé par :
 *Patrick Fontaine*
B2BE33FAFBDA440...

**Pour la société Atlantique Finances &
Patrimoine par abréviation A.F.P,
représentée par Monsieur Patrick Fontaine**